AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance ordinaire du mardi 9 septembre 2025, le règlement suivant :

RÈGLEMENT 769-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 769 RELATIF AU STATIONNEMENT ET À LA CIRCULATION

Ce règlement tient compte d'un projet-pilote de mobilité active afin de faciliter l'accès aux commerces et les déplacements sur la rue de l'Église et vise à uniformiser certaines pratiques, entre autres au niveau de l'affichage.

Une copie du règlement est disponible à la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse http://www.valdavid.com/publications/.

Ce règlement entre en vigueur en date du présent avis.

Cet avis en donné en vertu de l'article 451 du *Code municipal du Québec*

DONNÉ À VAL-DAVID, le 11 septembre 2025

(Signé)

_____

François St-Amour
Greffier-trésorier